

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 juillet 2021

Date de convocation : 23 juin 2021	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 17 juillet 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 – Décision n° B2021-25

OBJET : Réalisation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du SDEER

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le DOUZE du mois de JUILLET, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège d'EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 23 juin 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe BERTAUD, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Julien DURESSAY, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE.

ÉTAIENT ABSENTS : NN.



M. le Président explique que, pour donner corps aux compétences du SDEER en matière d'énergie, il peut être envisagé d'installer des ombrières photovoltaïques au voisinage du SDEER.

Pour ne pas entrer en concurrence avec le projet d'extension du bâtiment du SDEER, l'ombrière pourrait demeurer de petite taille et être développée dans le cadre de l'autoconsommation. Le projet d'extension du parking du SDEER donne l'occasion d'envisager un tel projet : il se situe dans une partie non développable du terrain, proche du

tableau électrique du SDEER et sa surface permet d'être associée avec un productible proche du talon de consommation diurne du bâtiment du SDEER.

M. le Président propose au Bureau de donner suite à ce projet dont l'enveloppe prévisionnelle se monterait à environ 35 000 euros (HT).



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Accepte le projet qui lui a été présenté ;
- 2 - Mandate M. le Président ou M. le directeur du SDEER pour effectuer toute démarche et signer tout document pour la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*